



## Commune de Pillon PV du Conseil Municipal Réunion du 13/05/2019

Séance du 13 Mai à 20 heures 00

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

La convocation adressée 4/05/19, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - DM (régularisation d'opération ancien BP annexe)
- 2 - Encaissement des recettes de bois par l'ONF
- 3 - Travaux sylvicoles
- 4 - Vente de résineux
- 5 - Contrat petit bois
- 6 - Vente de chênes (18 et 19)
- 7 - Travaux en cours
- 8 - Travaux à prévoir
- 9 - Contrat employé communal
- 10 - Courrier service collège Conseil général
- 11 - Permanences Election Européennes
- 12 - Affaires diverses

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian,  
M. BERTHELEMY Florian, M. LONGUEVILLE Patrick, M. SIMON Serge,  
M. MARTEL David

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

M. DURMARQUE Jean-Pierre, M. LEMMER Mathieu

Etai(ent) excusé(s) : Mme HACQUIN Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum étant atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 25/03/2019

Le Conseil accepte à l'unanimité

**1 - DM (régularisation d'opération ancien BP annexe)****Délib n°2019/05/13/2**

Suite à la demande de la trésorerie concernant une régularisation clôture du compte 181 est obligatoire.

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Montant	RECETTE	Montant
1021 (10) DOTATION	33.996.80€	181 (18) Compte de liaison : affectation budget annexe	33 996.80€
<b>Total dépenses</b>	<b>33 996.80€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>33 996.80€</b>

**Pour : 7****Contre : 0****Abst : 0****2 - Encaissement des recettes de bois par l'ONF****Délib n°2019/05/13/1**

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestière et l'office National des forêts (ONF), pour la période 2016-2020.

**Considérant** le non-respect de ce contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial

**Considérant** l'opposition des représentants des communes forestières de l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par la Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13/12/2017, réitéré lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11/12/2018.

**Considérant** le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29/11/2018.

**Considérant** les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics.

**Considérant** l'impact négatif sur les trésoreries de la Commune qui génèrait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois.

**Considérant** que la libre administration des communes est bafouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

**Pour : 7****Contre : 0****Abst : 0**

### 3 – Travaux sylvicoles

Le garde ONF, présent, propose :

Régénération des parcelles 37, 38, 39a, 40a

Devis proposés : ONF : 17 249€ et SOTREX BOIS : 15 324€

Le conseil envisage de faire ces travaux sur 2 ans et attend la prochaine réunion pour prendre une décision. De nouveaux devis seront demandés.

### 4 – Vente de résineux

Les épicéas scolytés sont vendus pour environ 84 000€. Il faudra envisager de replanter environ 6ha du St Médard.

### 5 – Contrat petit bois

La commune souhaite vendre le petit bois des parcelles 6-7-8-9 (environ 12 000m<sup>2</sup>). Le garde propose un contrat avec la SEFE (Société Forestière de l'Est).

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

### 6 – Vente de chênes (18 et 19)

L'an passé on a vendu ceux de la parcelle 17. Cette année : la parcelle 18 et le début de la 19 ont été exploités en affouages. Les chênes seront vendus l'an prochain.

### 7 – Travaux en cours

- Antenne téléphonique : le permis de construire a été accepté. Il y a un délai de 2 mois avant de démarrer les travaux.
- Monument aux morts : les 3 subventions ont été acceptées. Les travaux ont commencé.
- Clocher : la correction a été faite et la plancher a été changé.
- Séparateur de voies : le « haricot » dans le centre du village a été retiré.
- Logement des écoles : la peinture a été refaite. Le logement a été repris le 1<sup>er</sup> mai par Mme NICOLAS Sophie.
- La commission voirie de la Colecom est passée. La route de Handeville va être reprise. Un lampadaire sera installée à l'entrée du chemin de M. LEMMER.

### 8 – Travaux à prévoir

- L'assainissement devrait se faire fin 2019 - début 2020. Il faudra alors refaire le rue Foucettée et le rue de la Pellière.
- M. DELMARRE (architecte CODECOM pour la voirie) vient vendredi 17 Mai à 15h00 pour étudier un projet route de St Laurent et les autres ci-dessus.
- Compléter l'aire de jeux. Ces projets sont actuellement subventionnés.

## 9 – Contrat employé communal

Un employé a été embauché en CDD pour une durée de 3 mois. Il provient d'Herbeville. Il effectuera 14h/sem pour la Commune de PILLON. A l'issue des 3 mois le contrat pourra être reconduit pour 1 an.

## 10 – Courrier service collège Conseil général

Le Maire lit au Conseil Municipal la copie de la réponse faite à Mme Emilie HACQUIN par le Conseil Départemental concernant le rattachement de la Commune de Pillon au Collège de Longuyon. Dans sa réponse le Conseil Départemental l'invite à prendre l'attache de la Commune seule habilitée à déposer cette requête.

## 11 – Permanences Election Européennes

Le Conseil établit les permanences du bureau de vote concernant les élections Européennes du 26/05/2019.

### ➤ AFFAIRES DIVERSES

1. La fête foraine aura lieu les 8 et 9 juin. Une inauguration aura lieu le Samedi vers 18h. La commune offrira des bons pour les manèges.

Séance levée à 23h10